

# FICHE-CURSUS

## Département : Art dramatique

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'art dramatique au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

### Professeurs :

CHAT : Sophie Perrimond

Cycles I, II et III : Anne Barlind.

### Organisation des Cycles

#### **Initiation**

*Classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) dans le cadre du partenariat avec le Collège Pierre de Ronsard.*

Durée : 4 ans (les 4 années du Collège de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).

Durée hebdomadaire des cours : 2h30 avec un professeur d'art dramatique et un professeur de français du Collège. Interventions ponctuelles du professeur de musique du Collège.

Objectifs : initiation à la pratique théâtrale : offrir aux élèves la possibilité de s'épanouir, de prendre confiance en eux, de développer leur imaginaire, leur sensibilité, leur capacité à s'exprimer et à apprendre à travailler et s'inscrire dans un collectif. La rencontre avec les œuvres, par l'école du spectateur, leur permettra d'enrichir leur regard sur le monde.

#### Programme :

- 1er semestre : initiation et découverte par la pratique des outils fondamentaux du jeu théâtral - corps, espace, voix, émotions, technique d'improvisation, construction de personnage, le chœur.
- 2ème semestre : mise en application des acquis sur un texte choisi en fonction de la classe. Montage d'un spectacle.

Conditions d'accès : sur audition (généralement en avril de l'année précédente).

#### Evaluation :

- **Contrôle continu** : la grille d'évaluation porte sur le degré de l'implication de l'élève, son sens du collectif et sa capacité d'écoute, sa créativité et ses progrès.
- **Restitution en fin d'année scolaire** : représentation d'un spectacle au mois de juin, au Théâtre de Saint Maur, Salle Radiguet.

## **Premier cycle (cycle I)**

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : entretien avec le professeur principal.

Limite d'âge : de 14 à 17 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- interprétation de textes : 2 heures
- training du comédien (expression corporelle, travail de la voix parlée, improvisation) : 2 heures.

Evaluation :

- deux restitutions publiques par an, la première en janvier/ février, la seconde en juin devant un jury. Lors de la seconde restitution, le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures (comédien, metteur en scène). Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle suivant. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

## **Deuxième cycle (cycle II)**

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 1 pour les élèves du Conservatoire ou passer l'audition d'entrée en fin d'année scolaire pour les élèves extérieurs qui doivent justifier de 2 années au minimum de pratique du théâtre.

Programme de l'audition d'entrée : participation à un cours de 3h suivi d'un entretien avec le professeur principal.

Limite d'âge : de 16 à 18 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- interprétation de textes : 2h30,
- training du comédien (expression corporelle, travail de la voix parlée, improvisation) : 3h.

Disciplines complémentaires obligatoires : chant choral, danse contemporaine.

Discipline complémentaire facultative : histoire du spectacle 1h30.

Evaluation :

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures (comédien, metteur en scène). Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle suivant. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

### **Troisième cycle court, 3CC (Cycle III)**

Durée : 3 ans maximum.

Condition d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 2 pour les élèves du Conservatoire ou passer l'audition en fin d'année scolaire pour les élèves extérieurs (pouvoir justifier de 3 années au minimum de pratique du théâtre).

Programme de l'audition d'entrée :

- une scène du répertoire classique ou contemporain de 3 minutes,
- un libre parcours de 5 minutes,
- entretien avec le jury.

Limite d'âge : de 18 à 23 ans (post bac).

Durée hebdomadaire des cours :

- interprétation de textes : 6h,
- préparation aux concours grandes écoles : 2h,
- training du comédien (expression corporelle, travail de la voix parlée, improvisation) : 3h.

Disciplines complémentaires obligatoires : chant choral, danse contemporaine, histoire du spectacle, marionnettes/théâtre d'objets, mise en scène + dossier.

Evaluation :

- **Examen de fin de cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures (comédien, metteur en scène). Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur du Certificat d'Etudes Théâtrales (CET). Une mention est décernée à l'élève : Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme : restitution publique en fin d'année scolaire devant un jury.

Diplôme : le **CET** est délivré après l'obtention de :

- l'UV d'interprétation mention Bien ou Très Bien,
- l'UV d'histoire du spectacle mention Bien ou Très Bien,
- l'UV sur les travaux de mise en scène + dossier mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de technique de la marionnette/théâtre d'objets mention Bien ou Très Bien.

### **3<sup>ème</sup> Cycle Spécialisé, 3Cspé (DET)**

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : avoir obtenu son CET pour les élèves du Conservatoire ou passer l'audition en fin d'année scolaire pour les élèves extérieurs (pouvoir justifier de 3 années au minimum de pratique du théâtre).

Programme de l'audition d'entrée :

- une scène du répertoire classique de 3 minutes,
- une scène du répertoire contemporain de 3 minutes,
- un libre parcours de 5 minutes,
- entretien avec le jury.

Limite d'âge : de 21 à 29 ans (dérogation possible).

Disciplines complémentaires obligatoires : chant choral, danse contemporaine, histoire du spectacle, un projet personnel lié à une structure de la ville (foyer, écoles, médiathèque, musée, cinéma), un stage dans un structure culturelle de 3 semaines minimum + son dossier.

Evaluation :

- **Examen de fin de cycle :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures (comédien, metteur en scène). Il se prononce sur l'obtention ou non de l'Unité de Valeur du Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET). Une mention est décernée à l'élève : Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Programme : restitution publique en fin d'année scolaire devant un jury.

Diplôme : le **DET** est délivré après l'obtention de :

- l'UV d'interprétation mention Bien ou Très Bien,
- l'UV d'histoire du spectacle mention Bien ou Très Bien,
- l'UV du projet personnel mention Bien ou Très Bien,
- l'UV de stage mention Bien ou Très Bien.